

## — LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES —

### Séance du conseil municipal du 17 Septembre 2024

Document établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 01 juillet 2022, modifié par l'ordonnance n° 2031-1310 du 07 octobre 2021.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024 après prise en compte des rectifications demandées ;
- 2- Le conseil a pris acte du compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal ;

| Délibération n° 2024/09/74 | Désignation des référents au comité communal feux de forêt (CCFF).  | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
|----------------------------|---|----------------------------------|
| Délibération n° 2024/09/75 | Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCDB pour les travaux de sécurisation de la falaise.  | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| Délibération n° 2024/09/76 | Accompagnement dans l'élaboration du PCS de la commune nouvelle : choix du prestataire et contractualisation.   | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| Délibération n° 2024/09/77 | Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Run Plaisir.  | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b> |   |                                  |
| Délibération n° 2024/09/78 | Modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois pour répondre à une demande de retraite progressive à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2025 : projet de délibération avant saisine du CST.                          | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| Délibération n° 2024/09/79 | Mise à jour du tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2024.   | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| Délibération n° 2024/09/80 | Prise en charge des élèves en situation de handicap durant le temps de restauration scolaire : création de deux emplois permanents à temps non complet et autorisation de recrutement par voie contractuelle pour l'année scolaire 2024/2025. | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| Délibération n° 2024/09/81 | Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne – projet de délibération avant saisine du CST.   | <b>Adoptée<br/>à l'unanimité</b> |
| <b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>  |   |                                  |

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| Délibération n° 2024/09/82 | Demande de participation du RPI des 3 rivières aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves résidents de Brantôme. | <b>Refus de participation adopté à l'unanimité</b> |
|----------------------------|--|--|

### CESSION IMMOBILIERE

|                            |   |                              |
|----------------------------|---|------------------------------|
| Délibération n° 2024/07/83 | Accord de principe à la cession de la parcelle C1279 et C 1282 sises rue Eugène LEROY à Brantôme. | <b>Adoptée à l'unanimité</b> |
|----------------------------|---|------------------------------|

### AFFAIRES GENERALES

|                            |   |   |
|----------------------------|---|---|
| Délibération n° 2024/07/84 | Mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'ancien centre de loisirs place du champ de foire à la CCDB pour l'activité liée au point info jeunes et au CLSH.                                 | <b>Adoptée à l'unanimité</b>                        |
| Délibération n° 2024/09/85 | Mise à disposition d'une salle de cours et ses annexes sis dans l'ancien centre de loisirs place du champ de foire au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. | <b>Adoptée à l'unanimité</b>                        |
| Délibération n° 2024/09/86 | Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne : canalisations souterraines et occupation de terrain lieu-dit « Les courrières ».                               | <b>Adoptée à l'unanimité</b>                        |
| Délibération n° 2024/09/87 | Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune relatif à l'exercice 2023.   | <b>A pris acte de la présentation à l'unanimité</b> |

Le 17 SEPTEMBRE 2024

